

COMITÉS:—*Suite.*4. *Des chemins de fer, télégraphes et havres :*

Nommé, 32. L'honorable M. Boyd ajouté au comité 126. 1er rapport recommandant la réduction du quorum, 34. L'honorable M. Gibbs ajouté au Comité, 147.

5.—*Bills privés :*

Nommé 32. 1er rapport recommandant la réduction du quorum, 34. 2e rapport recommandant l'extension du temps pour recevoir les pétitions pour bills privés, 34. Adopté, 35. 3e rapport recommandant l'extension du délai fixé pour la présentation de bills privés, 51. 4e rapport sur les pétitions suivantes : De la compagnie d'assurance Stadacona contre le feu et sur la vie ; de la compagnie française du télégraphe de Paris à New-York ; de la compagnie du téléphone Bell du Canada ; de la banque du Nouveau-Brunswick ; de A. Cameron et autres, demandant un acte d'incorporation pour la construction d'un chemin de fer à travers les comtés de Chambly, Laprairie, Châteauguay et Huntingdon jusqu'à un point, sur la frontière ; de la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario ; de la compagnie d'assurance maritime l'"Ancre" ; de la compagnie de navigation St-Clair et Erié ; de la compagnie du pont de la grande île de Niagara ; de l'association des commis-voyageurs du Canada ; de la banque Stadacona ; de la compagnie du chemin de fer d'Emerson à la montagne de la Tortue ; de la corporation de la ville d'Emerson, dans le comté de Provencher ; de la grange fédérale des patrons de l'industrie agricole ; de la compagnie de colonisation des terres du Nord-Ouest ; de la banque des cultivateurs et de la propriété immobilière ; de la compagnie d'assurance de Montréal ; suspension de la 51e règle recommandée en faveur de la Cie de chemins de fer et des vapeurs de Winnipeg et de la baie d'Hudson, 52. 5e rapport sur les pétitions suivantes : De la compagnie de garantie du Canada ; de la compagnie de pont de la rivière Rouge et de l'Assiniboine ; de la compagnie des steamers de Québec et des ports du golfe ; de la compagnie des steamers de Québec ; et suspension de la 51e règle recommandée dans le cas des pétitions suivantes : De la compagnie du chemin de fer Grand Occidental ; de la compagnie du chemin de colonisation de Rapid City et de la rivière Souris ; de David Fisher, de la ville de Bowmanville, comté de Durham, province d'Ontario, et autres, demandant un acte à l'effet d'amender la section 7 de l'acte 41 Vic., ch. 37, concernant la compagnie du havre de Port Whitby, 60. 6e rapport sur les pétitions suivantes : De la compagnie du chemin de fer et du pont du Sault Ste-Marie ; de John Ross et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Saskatchewan méridionale ; de la compagnie du chemin de fer de Credit Valley (deux pétitions) ; de la compagnie du chemin de fer de jonction de l'Ontario et du Pacifique ; de Samuel Thompson, de la cité de Toronto, province d'Ontario, nommé par la cour de chancellerie receveur de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu et sur la vie du Oastor et de Toronto ; de la compagnie du chemin de fer du Canada Central ; de A. A. Ayer, de la cité de Montréal, et autres, officiers de la Convention-Est des Missionnaires Baptistes du Canada ; de la banque Ville-Marie ; de la compagnie du télégraphe de Montréal, 73. 7e rapport sur les pétitions suivantes : De la compagnie du télégraphe Great Western ; de la compagnie du câble direct des États-Unis, demandant la passation d'un acte qui l'autorise à exercer en Canada ses pouvoirs de corporation et lui permette de réaliser les objets pour lesquels elle a été incorporée dans